



HAL
open science

Patrimoines langagiers méditerranéens : modèles de gestion et perspectives

Francis Manzano

► **To cite this version:**

Francis Manzano. Patrimoines langagiers méditerranéens : modèles de gestion et perspectives. Francis Manzano. Unité et diversité de la linguistique, 1, Université de Lyon, pp.257-298, 2011, Publications du Centre d'études linguistiques (Linguistique, dialectologie), 978-2-36442-013-7. hal-00701226

HAL Id: hal-00701226

<https://hal.science/hal-00701226>

Submitted on 24 May 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Francis Manzano
Université Jean Moulin – Lyon 3 - CEL

Patrimoines langagiers méditerranéens : modèles de gestion et perspectives

1. Paradoxes méditerranéens

Les langues de la Méditerranée occidentale appartiennent principalement aux grandes familles indo-européenne (nord¹) et chamito-sémitique (sud²). Rares sont les langues n'appartenant pas à ces familles, soit en synchronie (comme le basque), soit en diachronie, comme l'étrusque, le ligure etc. Pour cette raison, de telles langues (quand elles existent encore) n'en ont que plus d'aura, car résister sociolinguistiquement dans cette région, survivre, n'est pas une mince affaire³.

Ce phénomène d'ensemble n'est que rarement commenté. Il est pourtant révélateur d'une région du monde cul-de-sac où les deux ensembles se rencontrent et dans laquelle la pression des langues dominantes tend irrémédiablement à broyer les écarts et les reliques, tandis que les langues véhiculaires elles-mêmes se retrouvent dans un système très tendu de concurrence. Dans cette thématique et cette métaphore de la pression, il n'est pas sans intérêt de constater combien de langues internationales sont issues de ce secteur, comme expulsées vers l'extérieur dans un mouvement centrifuge ancien, latin

¹ Dans cet ensemble se met en relief la sous-famille romane, majoritaire dans l'ensemble de la région.

² Arabe et berbère en Afrique du Nord.

³ Cette remarque, si l'on sort de l'aspect proprement typologique, concerne différentes langues exemplaires et symboliquement valorisées comme le basque (déjà cité, en France et en Espagne), le berbère (au Maghreb), le breton (en France), bien que celui-ci n'intervienne pas dans la zone méditerranéenne *stricto sensu*. La solidité de ces langues est variable mais au fond, plus l'on se rapprochera (éventuellement) des derniers locuteurs, plus forte sera aussi l'aura symbolique de telles langues.

en premier lieu, puis portugais, français, castillan, italien etc.⁴ Par ailleurs une langue non romane d'importance (l'anglais) s'est glissée dans le système et elle a toutes chances de jouer un rôle de plus en plus important. Enfin, sur les rivages méridionaux, l'arabe se présente *de facto* comme le véhiculaire fondamental.

Cette propension à produire des véhiculaires au sein d'un paysage sociolinguistique très diversifié (qu'on pourrait qualifier de pôle dynamique ou du changement), est pourtant indissociable d'une très grande capacité au conservatisme (ou, à l'opposé, pôle statique). Sans doute faut-il également souligner que cette capacité au conservatisme de langues diverses ne peut être isolée d'un conservatisme plus général en matière de culture collective, d'aménagement des territoires etc., constituant une dualité régulièrement mise en avant dans le monde méditerranéen et vue (peut-être à tort, mais non sans raisons objectives) comme une lutte éternelle entre l'ancien et le nouveau. Un schisme que la littérature, le cinéma ont bien exploité. Le cas du berbère est intéressant de ce point de vue car le lien entre conservation de cette langue et conservation des schémas d'organisation sociétale est particulièrement patent, comme j'ai tenté de le montrer à partir de certains systèmes onomastiques (Manzano 2006c). On pourrait ainsi broser une représentation typique des conservatismes méditerranéens qui relie la Grèce à l'Andalousie, en passant par la Corse, la Sardaigne etc. Le cas du berbère, effectivement, mérite d'être mis en relief car cette langue a survécu au punique, au latin, à diverses langues romanes, et résiste encore à l'arabe sous nos yeux (on se situe sur une échelle qui s'exprime en millénaires). Bien entendu cela vaut aussi, à des degrés divers, pour des langues minoritaires vedettes comme le basque, le breton, le corse etc.

On ne reprendra pas dans ce cadre le tableau d'ensemble des langues régionales ou minoritaires du bassin méditerranéen occidental, d'autant que l'idée d'une typologie close des situations des langues en recul ou en réhabilitation est probablement illusoire. De

⁴ Cette dynamique d'internationalisation est parfaitement attestée pour les premières de ces langues, sous nos yeux encore. En revanche, des langues aujourd'hui réputées minoritaires ont pu historiquement démarrer un processus de diffusion, avorté par la suite. Illustre bien ce cas de figure le catalan, transporté au cours du Moyen Age vers l'Italie et la Sardaigne et dont il reste des traces historiques notables (lexicales notamment). Le catalan est par ailleurs toujours langue identitaire régionale dans le secteur d'Alguer (Alghero) en Sardaigne.

tels cadres évoluent constamment, mais on retiendra cette caractéristique fondamentale, ancienne, d'une grande diversité de langues et de variétés dialectales des langues au sein de la Méditerranée occidentale. Cette variété a pu être étudiée ici ou là sous des angles diachronique, typologique et comparatiste (Entwistle 1986, Bec 1970-1971), dialectologique (Telmon 1992, Grassi et al. 2005, Zamora Vicente 1996), statistique (Clanché 2002), politique et identitaire (Grandguillaume 1983), militant ou contre-militant (Aracil 1986, Salvador 1987, 1992) etc. On aurait le plus grand mal à en faire le tour tant les pistes sont nombreuses.

Le corpus est donc abondant et documenté, ce qui justifie précisément la nécessité de produire un essai de modélisation d'ensemble.

2. Le modèle français et le modèle espagnol, deux extrêmes

Le modèle français se trouve dans le droit fil de la construction française (langue, culture, état)⁵, qui consacre la primauté de l'unité et relègue la diversité dans l'ordre littéraire, émotionnel, identitaire. C'est certainement le modèle qui laisse le moins d'espace institutionnel aux langues régionales, si on le compare au système espagnol actuel ou encore au système italien, lesquels paraissent mieux intégrer la variation et la diversité des langues (au moins à première vue).

Peu de choses sont faites en France pour la promotion réelle et le développement des langues régionales, car en droit, dans l'esprit même de la construction nationale et républicaine française, la langue de la France est le français, ce qui détermine une attitude par définition « exceptionnelle », un écart, une parenthèse, dès qu'on se place sur le terrain des langues autochtones autres que le français⁶.

⁵ Informations nombreuses dans ce domaine. Voir pour la diachronie : Lodge (2003), et pour un recensement des langues régionales de France : Cerquiglini (2003).

⁶ Sans même parler des langues exogènes, issues de l'immigration, installées dans le paysage français et intéressant un nombre substantiel de locuteurs (par exemple : arabe ou berbère). On se souvient qu'il y a quelques années de nombreuses voix se sont élevées pour que ces langues et variétés de langues issues d'Afrique du nord prennent une place parmi les langues minoritaires de France, dès lors que de nombreux citoyens français les utilisent ordinairement. Idée principalement repoussée par le système sociolinguistique et institutionnel d'ensemble.

Le modèle espagnol, à cet égard, peut sembler beaucoup plus ouvert et favorable aux composantes ethnolinguistiques du territoire, mais en même temps le phénomène est plus récent et donc bien moins stable diachroniquement que dans le cas français. En synchronie, on pourrait néanmoins interpréter cette ouverture comme une conséquence « normale » du poids effectif des langues périphériques au sein du territoire espagnol.

La nouvelle constitution (décembre 1978), par la suite modifiée, créait juridiquement les « communautés autonomes » par le biais desquelles certaines langues régionales allaient acquérir des droits nouveaux (voir les annexes). En matière d'évolution des langues une trentaine d'années n'est pas une période suffisamment longue et l'on manque sans doute de recul, mais on peut commencer à tirer certains enseignements de ces années passées et voir apparaître quelques lignes prospectives.

L'un de ces enseignements est que l'action sur les langues, leur gestion et promotion directes, ne répondent qu'à une partie des problèmes posés par le contact des langues, en réalité on ne raisonne que sur la surface du phénomène. Il y a déjà quelque années, Lluís-Vicent Aracil, après avoir agi activement pour la promotion de la langue catalane (*lato sensu*), faisait un constat très dur, observant que les monolingues du catalan avaient disparu et que tous les « catalanoparlants »⁷ étaient désormais bilingues. Dans une métaphore de la marche il remarquait qu'après avoir eu les deux pieds en catalan... « nous avons maintenant un pied en catalan et un pied en castillan. Quand déciderons nous de lever le pied que nous avons en catalan et de poser les deux en castillan »⁸. C'est au fond cette idée de la vitrine symbolique où le catalan apparaîtrait comme promu, favorisé, tandis que sur le plan du marché économique et culturel d'ensemble le castillan poursuivrait son ascension continue et que l'hémorragie se perpétuerait en dépit de toutes les actions sur la langue⁹.

Le deuxième enseignement découle du premier : le système des

⁷ Adaptation du mot catalan.

⁸ Cité par Tudela (1986).

⁹ Et l'auteur d'évoquer alors une décision collective autoritaire de combattre la suprématie du castillan, « tout comme l'ont fait en Belgique les Flamands contre le français ».

autonomies ne serait démocratique qu'en apparence. Mettre à parité juridique une langue dominante et une langue dominée reviendrait en fait à favoriser paradoxalement la langue dominante, qui disqualifierait mieux sa concurrente car justement le cadre politique de l'autonomie soulignerait mieux les réseaux fonctionnels dans lesquels la langue en réhabilitation est en position de faiblesse, voire improductive. Mécaniquement (c'est vraisemblablement une bonne partie du raisonnement d'Aracil), une sortie possible des incohérences est alors d'abandonner la paire co-officielle et de décréter l'unicité de l'officialité dans la « langue propre ». Les développements de la catalanité active montrent bien qu'on va depuis dans ce sens.

Troisième enseignement, lié au précédent. Le système des autonomies ne prévoyait au départ que la satisfaction des revendications relatives aux langues propres (*lenguas propias*), typologiquement disjointes du castillan (à travers le triptyque fameux : catalan¹⁰, basque, galicien). Mais il est devenu mécaniquement encore, une pompe d'appel pour des formes d'affirmation identitaire très diverses, certaines anciennes et partiellement reconnues par la dialectologie romane (c'est le cas de l'asturien ou *bable*), d'autres bien plus étonnantes (cas de l'andalou¹¹). L'un des problèmes est qu'à terme toutes sortes de particularismes locaux pourraient s'engouffrer dans la brèche et l'on voit mal comment sortir de l'engrenage, tout le monde ayant à l'esprit (plus ou moins clairement) les risques politiques d'une atomisation du paysage sociolinguistique et identitaire¹².

¹⁰ Et indirectement occitan/gascon dans le cas du Val d'Aran.

¹¹ En 2006, la réforme du statut d'autonomie, sans accorder le statut de langue propre à l'andalou, introduit un article 210 (Reconnaissance et usage de la modalité linguistique andalouse) : *les moyens audiovisuels publics devront promouvoir la reconnaissance et l'usage de la spécificité linguistique andalouse dans ses différents parlars*.

¹² On pourra consulter les annexes A et B portant sur le domaine linguistique catalan, assurément l'une des vedettes du système espagnol. Le catalan se trouve engagé depuis plusieurs décennies dans une spirale de centralisation très forte (fondée sur le Nord et l'épicentre barcelonais) et des points de rupture se font sentir de plus en plus vigoureusement vers le sud (domaine valencien). On n'est pas très éloigné d'une forme de balkanisation qui revêt deux aspects fondamentaux : 1) un tri territorial inquiétant entre communes d'expression principalement castillane ou d'expression principalement valencienne, 2) une rupture symbolique et méthodologique en cours depuis plusieurs années entre valencien et catalan. Ce dernier aspect laisse pantois sur le plan dialectologique et géo-diachronique.

3. La protection des langues minoritaires dans la Méditerranée occidentale

Entre le modèle français centralisé et le modèle autonome pur tel que l'Espagne l'applique, la solution médiane pourrait être celle de la protection par l'État de ses langues minoritaires, du moins celles dont il veut bien reconnaître l'existence, même si la distance typologique n'est pas assurée par rapport au castillan¹³. Cette solution semble apparaître en Espagne pour l'asturien, l'aragonais (voir les textes des annexes C et D), ainsi que pour l'andalou, comme on vient de le voir. Tout est loin d'être clair, car il s'agit, dans les grandes lignes, d'un engagement de principe, rarement assorti de mesures vraiment concrètes et contraignantes pour l'État. En revanche, la mission des académies de langues régionales et associations diverses est grandement facilitée, du moins en bonne partie légitimée par les statuts de protection définis.

Dans le cas de l'Espagne on voit d'ailleurs assez bien que le système est susceptible d'évolutions. Par exemple, depuis plusieurs années sont encouragés les travaux de recensement et/ou de normalisation des langues régionales, ainsi que les expériences d'enseignement. Cela s'est vu dans le cas de l'aragonais, avec la création de « départements des langues d'Aragon » dans les établissements d'enseignement secondaire (2000), même si l'expérience est semble-t-il restée sans effet statutaire. Toujours en Aragon, une intéressante *loi sur le patrimoine culturel* a été adoptée en 1999, qui reconnaît l'existence de l'aragonais comme langue minoritaire et pourrait préparer une éventuelle classification comme « langue propre ». Le fait qu'une loi sur le patrimoine culturel ait vu le jour est très intéressant, car l'on commence à voir ainsi que des objets culturels, des langues et les systèmes identitaires qui leur sont associés peuvent devenir des objets du droit social collectif. Certains articles (donnés en annexe D) ne manquent pas de déranger nos habitudes pluriséculaires d'indifférence (voir par exemple la création d'un étonnant *devoir de conservation*), mais cela est probablement l'un des signes d'une évolution significative des mentalités en matière

¹³ C'est le nom le plus couramment attribué dans la péninsule à la variété véhiculaire nationale et d'État (*castellano, castellà* etc.), même si, d'un point de vue dialectologique historique, cette appellation rappelle plutôt l'origine régionale/de la langue en question.

d'écologie des langues dans l'ouest européen. Cette orientation aura certainement des conséquences.

3-1. Le cas italien

En matière de protection des langues, l'Italie semble s'être orientée vers la voie médiane qui vient d'être évoquée.

La constitution de 1948 (article 6) prévoyait déjà :

La République protège par des mesures convenables les minorités linguistiques¹⁴.

En 1999, la *loi de protection des minorités linguistiques historiques* énonce encore :

Article 1

1) La langue officielle de la République est l'italien.

2) La République, qui valorise le patrimoine linguistique et culturel de la langue italienne, fait la promotion et la valorisation des langues et des cultures protégées par la présente loi.

Article 2

En vertu de l'article 6 de la Constitution et en harmonie avec les principes généraux établis par les organisations européennes et internationales, la République protège la langue et la culture des populations albanaise, catalane, germanique, grecque, slovène et croate, et de celles qui parlent le français, le franco-provençal, le frioulan, le ladin, l'occitan et le sarde.

Les textes parviennent ainsi à maintenir le principe d'unicité de l'officialité (ce qui rapproche de la France) tout en prévoyant indirectement, mais statutairement, la différence ethnolinguistique (ce qui éloigne immédiatement de la France et rapprocherait plutôt de l'Espagne contemporaine).

Différents facteurs peuvent permettre d'expliquer cette ligne de conduite. Parmi les éléments d'intelligibilité bien connus il y a, fondamentalement, le fait que l'unification moderne de l'Italie est différente des unifications plus anciennes et autoritaires

¹⁴ Bien entendu, l'idée de mesures « convenables » peut être critiquée pour son flou, mais elle indique bien en même temps qu'on se situe dès le début du processus de protection des langues minoritaires sur une voie réellement intermédiaire.

(politiquement et linguistiquement) de la France et de l'Espagne. Jusqu'au bout l'ambiance est davantage à la tolérance ici que dans les deux autres cas, ce qui vaut autant pour le pôle minorant que pour le pôle minoré. Car on perd un peu trop souvent de vue que les tensions sociolinguistiques sont l'affaire d'une communication d'ensemble et donc de deux ou plusieurs partenaires. La responsabilité de l'État lorsqu'il est typologiquement centralisateur est certes grande, mais il faut souligner que les minorités réagissant intellectuellement sur des modes inculqués par l'histoire de l'État (normalisation, sélection, autoritarisme etc.), au bout du compte on ne sort guère et on n'a guère de chances de sortir d'une situation électrique. La France et l'Espagne le démontrent fort clairement, chacun des pays à sa manière. La France qui ne cède pas fondamentalement sur le dossier, comme l'Espagne, qui paraît avoir cédé, sans que pour autant le climat ne cesse d'être violent. C'est même souvent le contraire.

Remarquons que la langue centrale (que nous appelons italien) semble beaucoup mieux diffusée ici qu'en Espagne, et même qu'en France (les locuteurs usuels de l'italien représenteraient 87 %) ¹⁵, mais en même temps les données montrent que cette progression continue ne s'est pas faite par une déconstruction négative, un rejet du tissu régional. Au contraire, dans la ligne de ce qu'ont montré les dialectologues romanistes au cours du XX^e siècle, une forme de complémentarité naturelle, non remise en cause, s'établit entre langue centrale et langues régionales, voire locales (ce qui serait apparemment plus près de la réalité compte tenu de l'atomisation dialectale de l'Italie). Bien souvent, les langues d'Italie peuvent être vues comme des « dialectes » de l'italien (au bout d'une sorte de *continuum*) et il est avéré que l'on utilise de manière très significative le « dialecte » en famille et dans les contextes proprement locaux, tant au nord qu'au sud (plus de 50% dans les Abruzzes ou en Sardaigne, plus de 70% en Sicile ou en Vénétie), quand les langues sont bien romanes et plus ou moins proches de l'italien central ¹⁶.

Il existe en outre différentes langues n'appartenant pas au gallo-italien ou à l'italo-roman ¹⁷ (alémanique, francoprovençal, français, occitan ou provençal etc.). C'est ce qui explique qu'existe ici

¹⁵ Données tirées du site de Jacques Leclerc (<http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL>).

¹⁶ Pour les langues d'Italie, on peut se référer à Grassi et al. (2005, 2006) et Telmon (1990, 1992).

¹⁷ En réalité, cela concerne également le sarde, langue romane particulière typologiquement, non réductible à l'italo-roman.

également un régime d'autonomie pour cinq régions du pays : Vallée d'Aoste, Trentin/Haut-Adige, Frioul/Vénétie Julienne, Sicile, Sardaigne. Mais cette autonomie n'a pas grand-chose à voir avec l'autonomie telle qu'elle fonctionne en Espagne. Comme le montrent quelques extraits relatifs au régime spécial de la Vallée d'Aoste qu'on peut prendre en exemple (annexe E), on retrouve assez nettement le critère de protection et de prééminence de l'italien (notamment sur le terrain judiciaire) même si le texte évoque une parité des langues (et non une co-officialité comme en Espagne). La propension patrimoniale de cette loi apparaît aussi dans la reconnaissance parallèle de la minorité *walser* (vallée du Lys)¹⁸, où seulement trois communes de langue germanique ont en théorie les mêmes droits que la partie « française » et francoprovençale.

Comme on peut le constater également, il existe des articles relatifs à la maîtrise attendue du français dans l'administration, aux applications scolaires etc., mais leur efficacité semble en réalité de plus en plus faible. Dans l'administration, en dépit d'une connaissance de principe du français par les fonctionnaires, l'italien occupe un espace toujours croissant ainsi que dans l'enseignement où son poids est de plus en plus fort à mesure qu'on progresse dans les cursus. Présent dans les premiers cycles (accompagné partiellement par le francoprovençal), le français voit ensuite sa part réelle se réduire dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Le cas de la Vallée d'Aoste montre bien que les différentes mesures énoncées par les textes n'ont pas de caractère coercitif, ce que dénoncent bien entendu différents militants. Il y a là une grande différence avec le système espagnol, même si ce dernier (comme nous l'avons compris) amène son autre lot de problèmes. L'impression d'ensemble est alors celle d'un cadre protectionniste ou autonome mou, fortement théorique, et qui laisse l'essentiel des actions à mener aux communautés présumées être protégées par la loi. C'est pourquoi certains observateurs jugent très mal la gestion italienne des différences linguistiques, y voyant une sorte de laisser-faire généralisé sous couvert de protection patrimoniale. Les lois de protection des minorités déguiseraient en fait la progression sociolinguistique du seul italien. Ajoutons que les *règles en matière de protection des*

¹⁸ Une loi régionale d'août 1998 a précisé encore plus ces aspects relatifs à la protection patrimoniale.

minorités linguistiques historiques (décembre 1999), définissent une demande nécessaire de 15 % de électeurs d'une circonscription administrative (Conseil provincial¹⁹) pour qu'une minorité fasse l'objet de mesures légales de protection. A ce compte là, pour nous en tenir à l'exemple de la Vallée d'Aoste, le francoprovençal ne serait bientôt plus une minorité.

Un dernier vice du système doit être absolument souligné. Il n'est pas propre au système italien, mais bien plus général. C'est celui qui consiste à proposer pour des langues et identités régionales, voire très locales (cf. le cas du walser) menacées (et même très menacées²⁰), des solutions par une langue typologiquement apparentée mais qui n'est pas en réalité la langue régionale : français dans le cas du francoprovençal, allemand dans le cas du walser.

Généralement ces langues sont à l'évidence elles-mêmes des langues dominantes et destructrices dans leurs propres sphères d'action (en France²¹, en Suisse, en Allemagne etc.) et, par ailleurs, leur caractère fonctionnel et leur connaissance réelle sont localement très fragiles. Ainsi le français a-t-il été langue de superstructure et surtout langue de l'écrit, du culte etc. dans les Alpes italiennes de l'ouest (vallées vaudoises de langue d'oc, Vallée d'Aoste). Le définir comme une langue paritaire de l'italien (avec les réserves déjà faites) c'est d'une certaine manière condamner la véritable langue régionale vivante et encore parfois implantée dans les écarts ruraux²². Tout se passe au fond comme si les grandes langues d'expansions de l'Europe occidentale ne se reconnaîtraient qu'entre elles et procéderaient jusqu'au bout à des partages et à des re-découpages territoriaux avantageux, y compris dans leur gestion des faits régionaux. Pour revenir à la France, très coutumière de cette pratique, c'est ainsi que de jeunes Flamands du département du Nord sont aujourd'hui amenés

¹⁹ Les électeurs doivent être résidents des municipalités et c'est le Conseil provincial qui procède aux consultations. Le texte prévoit en alternative la demande d'au moins 1/3 des conseillers municipaux.

²⁰ Moins d'un millier de personnes peuvent être considérées comme des locuteurs du walser (estimation actuelle : 600 personnes), avec le flou que cela implique. Quand au francoprovençal il serait également en régression et l'on entrerait en ce moment dans une phase cruciale, où 15 % des Valdôtains seulement l'utiliseraient (surtout dans les zones écartées).

²¹ Est-il bien nécessaire de souligner ici que le français a pratiquement évacué de tous les réseaux fonctionnels et statutaires le francoprovençal de France ?

²² La plupart des études révèlent la progression très rapide de l'italien en zone urbaine et la relativement bonne tenue du francoprovençal dans les communes rurales.

à apprendre le néerlandais, de jeunes Alsaciens l'allemand etc²³, contribuant ainsi involontairement au recul du substrat dialectal originel de leur propre identité régionale, déjà mal en point.

L'Europe ne serait-elle pas, tout simplement, en train de redéfinir des macro-zones véhiculaires sous couvert d'intérêt pour ses minorités ?

3-2. Et le Maghreb ?

Bien qu'il existe dans ce dossier des langues régionales du Maghreb quelques points communs avec l'Europe, pour comprendre correctement ce qui se passe en Afrique du Nord il faut prendre un peu de distance par rapport à ce que nous avons écrit jusqu'à présent. Non seulement le Maghreb nous renvoie à des sections linguistiques fondamentalement non indo-européennes (bien que les langues indo-européennes, romanes en premier lieu, soient régulièrement constitutives de la donne), mais il nous renvoie aussi à des processus d'intégration politique, identitaire et langagière originaux, assez différents dans le détail des processus européens. Je ne parlerai pas directement ici des implications de la langue française au Maghreb (ce qui nous entraînerait trop loin²⁴), mais ceci nous amène par ailleurs à comprendre qu'il faut raisonner sur l'ensemble du paysage linguistique. L'idée que j'essaie pour ma part d'affiner depuis plusieurs années est celle d'un système tripolaire d'Afrique du Nord qui, structurellement, tend à bloquer pour l'instant le paysage linguistique du Maghreb et procure indirectement certaines forces à l'affirmation berbère (Manzano 1996)²⁵.

Au Maghreb, en termes de nombre de langues, la situation paraît nettement plus simple à première vue qu'elle ne l'est en Europe. Deux langues maghrébines se partagent l'espace, l'arabe (langue officielle du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie) et le berbère, présent surtout au Maroc et en Algérie²⁶, en phase d'extinction en Tunisie (Manzano

²³ En l'occurrence le flamand de France (*Fransch Vlaemsch* ou *Vlaemsch van Frankryk*), composante du flamand occidental (*West Vlaemsch*) et l'alsacien (alémanique).

²⁴ Et plus globalement des langues romanes et de leurs influences au Maghreb.

²⁵ Le lecteur qui voudra approfondir pourra se reporter à différents travaux fondateurs de Gilbert Grandguillaume (notamment 1983), ainsi qu'à différents travaux personnels dont certains sont rappelés dans la bibliographie.

²⁶ Par ailleurs présent dans différents pays du Sahel africain (Mali, Niger). En Tunisie, le berbère

1997a). C'est le résultat lointain de la superposition vraisemblable de deux vagues chamito-sémitiques dans la moitié septentrionale du continent africain. Du point de vue qui nous concerne, il n'est pas indifférent de constater que le berbère est la langue la plus anciennement implantée dans cette région²⁷. C'est donc, dans l'état de nos connaissances, la seule langue autochtone en profondeur. L'arabe, qui par ailleurs a seul le statut de langue d'État, ne s'est diffusé ici qu'à partir du VII^e siècle. Jusqu'au bout cet argument rejaillit sur les relations langagières et identitaires au Maghreb, fondant évidemment différentes revendications en Algérie et au Maroc, bien que les groupes de la région se rejoignent dans une cohésion supérieure de type islamique (à distinguer rigoureusement de l'arabo-islamisme).

L'une des choses qui sautent aux yeux, quand on compare avec l'Europe, c'est donc la simplicité apparente de la confrontation, l'apparence binaire et massive du système, très éloignée des atomisations dans les contacts entre les langues européennes. Il n'y aurait qu'une seule langue minoritaire ou minorisée, ces adjectifs ne convenant pas toujours comme on va le voir. En tout cas le berbère n'est guère une langue « régionale » puisqu'on le trouve à peu près partout, ou alors il faudrait inventer le terme plus approprié de langue « pluri-régionale »²⁸. Car il se présente sous forme d'îlots souvent séparés les uns des autres, avec aggravation du phénomène durant la seconde moitié du XX^e siècle.

L'éclatement géolinguistique du berbère est en effet, aujourd'hui du moins, l'un des facteurs les plus handicapants pour cette langue. Toutes les cartes actuelles de répartition montrent bien que la continuité territoriale de cette langue fait de plus en plus problème et qu'en même temps le berbère se rencontre en des endroits divers.

peut en effet être considéré dans une phase terminale.

²⁷ Sous sa forme ancienne du libyque, le rameau berbère est l'un des plus anciennement attestés dans cette région du monde. L'Histoire le montre coexistant chronologiquement avec le grec ancien et avec le latin, bien entendu avec d'autres langues aujourd'hui disparues, comme l'étrusque, le gaulois etc. Il a échangé avec certaines de ces langues, latin en premier lieu (Manzano 1999b), ce qui est encore une preuve de cette antiquité et fonde donc bien une situation parfaitement exceptionnelle dans le concert des langues actuelles de la Méditerranée.

²⁸ Les langues régionales d'Europe évoquées (France, Espagne, Italie) sont généralement compactes dans leurs répartitions et, pour cette raison même fortement exposées à une pression frontale des véhiculaires.

On constate en effet que les seules zones encore relativement compactes et continues se trouvent dans l'Atlas marocain (*tachelhit* = Sous, Haut-Atlas, Anti-Atlas ; *tamazight* = Moyen-Atlas) et en zone saharienne (*tamacheq* = pays Touareg). Le système actuel du berbère se présente donc comme une peau de léopard, avec net effilochement sous forme d'îlots plus ou moins vastes d'ouest en est.

Cet affaissement géodiachronique d'ensemble peut être appréhendé comme le résultat principal²⁹ de la propagation historique et géographique de l'arabe d'est en ouest. Au bout du compte résistent linguistiquement des secteurs montagnards (Atlas, Rif, Kabylie, Aurès), semi-désertiques ou désertiques (Sous, Adrar, Hoggar, sud tunisien) des îles (Djerba) ou, plus généralement, des secteurs relativement excentrés. Il convient d'ajouter que cette vision géographique et topographique du conservatisme berbère ne suffirait pas à elle seule à tout expliquer. Sans doute les zones berbères correspondent-elles à des espaces retirés, marginalisés. C'est l'idée ancienne des « espaces refuges » au Maghreb (montagnes et déserts). Mais ce sont surtout des zones d'économie rurale très ancienne (archéotypiques en quelque sorte) fondées sur des organisations sociales méditerranéennes³⁰, le plus souvent contradictoires des modèles d'aménagement venus par le bas, l'arabe, le français, ou par l'État. Ces organisations, telles qu'elles ont été lumineusement étudiées par des chercheurs comme Germaine Chantreaux (Kabylie), Germaine Tillion (Aurès) ou Jacques Berque (Atlas marocain)³¹, sont

²⁹ Bien entendu, le recul du berbère n'est pas uniquement dû à la propagation de l'arabe. Les langues romanes ont, au moins indirectement, joué un rôle (notamment le français). Il n'en est pas moins vrai que la confrontation diachronique *arabe* vs. *berbère* reste fondamentalement la matrice du système sociolinguistique d'Afrique du Nord.

³⁰ En ce sens que les contraintes domaniales méditerranéennes (climatiques et biogéographiques, hydrologiques, topographiques, agro-pédologiques etc.) ont longuement et fondamentalement pesé sur la genèse de l'ethnie berbère. Que celle-ci provienne d'une fragmentation protohistorique d'une famille anthropologique moyen-orientale (le segment « chamitique » ou « hamitique »), peu importe au fond, si ce n'est bien entendu que par ce biais une très lointaine typologie commune avec les langues sémitiques puisse apparaître. Le plus important pour comprendre ce qui s'est passé au Maghreb de longue date (voir plus loin si l'on étend la réflexion à l'Afrique romaine) et ce qui s'y passe encore en matière d'identités et de langues, est de bien comprendre que le monde berbère s'est développé depuis plusieurs millénaires dans un environnement eu-méditerranéen typique, générant ainsi un espace langagier et culturel soudé qui, probablement, reste à ce jour l'un des plus remarquables conservatoires d'états anciens en Méditerranée, toutes régions confondues.

³¹ Les travaux de ces différents observateurs s'égrènent durant la première moitié du XX^e siècle, durant une période où les sociétés berbères se présentaient comme fortement homogènes et relativement peu pénétrées par les koinés langagières ou culturelles. Cette vague importante de travaux se fondait elle-même sur une tradition d'ethnographie française et de linguistique du monde

de ce fait des organisations conservatrices et typées sociolinguistiquement, et pour ces raisons sans doute d'une très grande fragilité.

Le berbère est-il une langue minoritaire ? Oui et non. C'est oui véritablement en Tunisie, où il est passé au dessous du seuil légal de 1 % des locuteurs (Manzano 1999a). Non au Maroc où l'on estime généralement qu'entre 1/3 et la moitié de la population parle usuellement le berbère. Pas vraiment non plus en Algérie où un bon quart de la population (peut-être plus³²) l'utilise régulièrement.

Si le berbère est de moins en moins une langue minoritaire quand on se déplace géographiquement vers l'ouest, il reste partout une langue clairement minorisée et il a surtout été, dans l'Histoire moderne du Maghreb une langue déniée, objet d'un véritable tabou jusqu'à très récemment, ce qui traduit une tension identitaire d'envergure. Cette tension identitaire a des origines à la fois anciennes (autochtonie berbère vs. expansion arabe) et modernes (passé colonial). Elle est également liée à la conception même des unités nationales au Maghreb, sub-continent qui hésite structurellement et de longue date entre :

1) Une définition arabo-islamique de la nation (la *'umma*), qui peut pactiser (toujours provisoirement, même si le provisoire est long) avec la différence, mais ne saurait l'admettre et la prévoir de manière consubstantielle dans son organisation. Les solutions extrêmes, qui illustrent cette logique, n'ont pas manqué de se manifester depuis le XIX^e siècle. Elles rejoignent généralement le panarabisme et prévoient ou programment à terme la disparition des variations dialectales de l'arabe et surtout l'élimination du berbère.

2) Une définition européenne, romane et française. Celle-ci permet au moins que l'on admette l'existence de la différence, qu'on veuille

berbère qui s'était développée de la seconde moitié du XIX^e au tout début du XX^e siècles, des études célèbres de Hanoteau et Letourneux (notamment 1873) à celles de Charles de Foucauld par exemple.

³² Les enquêtes et sondages en de telles matières sont déjà sujets à caution en Europe. Mais c'est plus grave encore au Maghreb où le principe même d'enquête sur les pratiques langagières et les identités provoque immédiatement une série de réflexes sociaux de rejet et de fermeture. Bien entendu, de vraies enquêtes d'envergure sur les composantes identitaires sont pratiquement exclues de fait. On doit donc se résoudre le plus souvent à des estimations qui, par ailleurs, ne suffisent pas à remplacer une connaissance pratique du terrain.

bien la dire, même si la gamme des attitudes est assez large (faut-il reconnaître cette différence, lui permettre de s'exprimer ? etc.), comme on l'a vu pour l'Europe. Dans le cas précis du Maghreb, colonisé par la France, il faut souligner que la France a fait en faveur du berbère ce qu'elle n'a guère fait pour ses propres langues régionales, créant par anticipation une forme de droit d'antériorité (patrimoniale et fonctionnelle) de la langue et de la culture berbères. On comprend en fait que pour les politiques et une bonne part de l'intelligentsia de l'époque (fin XIX^e, début XX^e), un projet plus ou moins nettement exprimé consistait à désolidariser à terme les composantes berbérophones d'un bloc maghrébin globalement hostile à la présence française (Manzano 2007).

Pour finir de caractériser le berbère, un autre phénomène révèle bien le profond décalage par rapport à l'Europe. Des monolingues régionaux pouvaient exister jusqu'au milieu du XX^e siècle en France, en Espagne et en Italie, mais en Europe la page semble bien tournée désormais ou sur le point de l'être définitivement (même si l'on peut encore discuter sur certains cas). Au Maghreb en revanche ce statut est toujours possible dans différentes régions berbérophones. Non seulement il concerne de très vieilles personnes, mais il peut également impliquer des locuteurs d'âges divers dans des régions encore très isolées, des secteurs ruraux sédentaires voire semi-nomades ou nomades où la scolarisation et l'intrusion de l'État ont réellement très peu d'effets, et où la langue de communication ordinaire reste fondamentalement le berbère. Bref une situation écolinguistique et sociale que l'Europe ne connaît probablement plus depuis plusieurs décennies. À défaut de vrai monolinguisme on a souvent affaire à un bilinguisme très déséquilibré mais en faveur de la langue locale, non en faveur de l'arabe. Sur ce point aussi le Maghreb n'est pas l'Europe³³.

Si l'on envisage la question de l'écrit, il est certain que la langue berbère est principalement orale. Si on l'a écrite c'est autrefois, ou encore à époque moderne, mais semble-t-il sur des marges (pays

³³ On peut donc considérer que dans les zones où il est activement parlé (Algérie et plus clairement encore Maroc), le berbère n'est pas à proprement parler une langue minoritaire, mais bien une langue « majoritaire », en termes de masse d'usages quotidiens. Ce cas montre bien qu'il faut parfois distinguer langue minoritaire et langue minorisée.

Touareg assurément³⁴). Henri Duveyrier (*Bulletin de la société de géographie*, 1863)³⁵ mentionnait en ces termes le maintien d'une écriture berbère :

Tandis que dans tous les États barbaresques une femme sachant lire et écrire est une exception très rare, presque toutes les femmes touâreg lisent et écrivent le berbère, et quelques unes lisent et écrivent aussi l'arabe.

Le système *tifinagh* (ou encore *tifinaghe*)³⁶, dont il s'agit ici, a été réactivé durant les quarante dernières années, et l'on peut en somme le qualifier de néo-tifinagh (Aghali-Zakara & Drouin, 1997 : 109). Il prendrait vraisemblablement sa source dans le libyque ancien et, plus loin en amont, dans le système orthographique du punique (phénicien)³⁷. L'utilisation de l'orthographe berbère était encore des plus problématiques dans les années 1970 à 1980, voire objet de franche répression. La situation s'est progressivement améliorée depuis, mais le passif est lourd et du temps sera sans doute nécessaire pour parvenir à une situation véritablement pacifiée. Il est à remarquer que l'écriture berbère a été choisie institutionnellement au Maroc, où l'IRCAM tend à la diffuser depuis sa création³⁸.

On peut constater que le tifinagh bénéficie d'engouement sur la toile (WEB), à travers différents sites notamment conduits par des Berbères expatriés en Europe. On rejoint ainsi une forme de « vénérabilité » et de mystère, cette profondeur méditerranéenne déjà évoquée, d'autant plus logique que la langue se perd dans la nuit des temps. Mais en même temps, un schisme méthodologique est en cours

³⁴ Sur ce thème, on pourra consulter Aghali-Zakara Mohamed & Drouin, Jeannine « Ecritures libyco-berbères. Vingt-cinq siècles d'histoire », dans Zali, Anne & Berthier, Annie (1997 : 99-111).

³⁵ Henri Duveyrier avait pu explorer le Hoggar pendant deux années, à partir de 1859. Il en tira l'ouvrage *Exploration du Sahara, les Touâreg du Nord* (Challamel, 1864).

³⁶ Les deux graphies coexistent. L'écriture à la française (avec -e muet terminal) est la plus récente des deux. Elle touche d'autres mots-clés de l'ethnolinguistique berbère, comme *amazigh/amazighe* par exemple.

³⁷ On doit ici rappeler que l'alphabet phénicien (développé à la fin du II^e millénaire av. J.-C.) fut une véritable plaque tournante, ancêtre des graphies de la plupart des langues chamito-sémitiques mais aussi indo-européennes.

³⁸ Institut Royal de la Culture Amazighe, mis en place au début des années 2000. Sous l'égide de cet institut notamment (dirigé par le sociolinguiste Ahmed Boukous), le berbère est enseigné dans un certain nombre d'écoles primaires du Maroc, mais pour l'instant l'extension aux collèges et lycées ne s'est pas faite.

depuis plusieurs années. On le résumera rapidement en disant que deux hypothèses se présentent assez nettement.

Dans la première, le système tfinagh serait étendu et deviendrait la norme fondamentale du berbère. Cela serait à première vue très cohérent, car on affirmerait ainsi la différence par rapport à l'arabe mais aussi aux langues européennes. Mais le point faible pointe aussitôt, car on risquerait bien évidemment un enfermement dans un système internationalement illisible. Seuls des autochtones, de plus formés par des apprentissages préalables (ce qui suppose en outre une réelle réussite de la scolarisation), domineraient un tel système, mais en quelque sorte en circuit fermé. Il est probable à ce sujet qu'au delà des motivations légitimes de curiosité, peu d'Européens (et même de Maghrébins) seraient amenés à l'acquiescer³⁹.

C'est pourquoi existe depuis assez longtemps une deuxième hypothèse, consistant à entretenir une ou des graphies de type international (sur un mode majoritairement européen et roman) avec les aménagements nécessaires pour le berbère. Cette voie, qui couperait sans doute de l'« authenticité » ou de la « spécificité » berbère, présenterait bien entendu l'avantage de rendre le berbère lisible directement et d'apprentissage plus facile dans l'espace méditerranéen et européen qui touche directement au Maghreb.

Dans les faits, on voit bien pour finir que les deux voies ou hypothèses sont amenées à coexister et s'interpénétrer, notamment au sein des sites internet déjà évoqués. Cette indécision globale révèle bien l'interférence d'enjeux identitaires, historiques mais aussi fonctionnels et économiques.

Ceci nous amène directement à la question de la réhabilitation du berbère. Est-il d'ailleurs normal de parler de réhabilitation d'une langue qui concerne des millions de personnes dans leur vie quotidienne aujourd'hui encore⁴⁰ ? Disons simplement qu'après une phase de mutisme ou de négationnisme (qui a duré jusqu'aux années

³⁹ Le critère économique reste essentiel, qui peut bousculer les réticences à aborder des systèmes orthographiques exotiques, ce que l'on voit bien pour le chinois aujourd'hui. Mais on comprend bien que ce critère ne puisse jouer pour le berbère, dans l'état actuel des relations internationales politiques et économiques.

⁴⁰ Se confirme ici une différence saisissante avec les situations européennes. Là où il est parlé, le berbère est vraiment parlé dans la plupart des situations et ce sont l'arabe (voire le français) qui ont le plus grand mal à se faire une place dans le réseau fonctionnel.

1980-90), des mouvements très tendus (« Printemps berbère » au Maroc, diverses insurrections kabyles en Algérie dans les années 90⁴¹ etc.) ont eu pour conséquences quelques actes (d'ailleurs très critiqués) concernant la reconnaissance de la langue berbère dans les deux pays principalement concernés. Un *Haut Commissariat à l'Amazighité* existe en Algérie depuis quelques années, ainsi qu'un *Institut Royal de la Culture Amazighe* (IRCAM) au Maroc, déjà signalé.

L'enseignement du berbère est désormais possible dans le primaire au Maroc, mais les expériences sont en fait trop récentes pour qu'on puisse en tirer un premier bilan distancié. Ce que l'on peut constater en revanche, c'est la relative incohérence des canaux d'affirmation et de reconnaissance du berbère qui se mettent en place en ce moment à travers le Maghreb, du fait des deux hypothèses graphiques plus haut évoquées.

Ainsi, les autorités marocaines encouragent-elles explicitement l'utilisation du tfinagh, qui devient la norme de valorisation, d'enseignement, et tendent-elles aussi vers un berbère (marocain) standard (même si les variations régionales sont prévues dans le système⁴²). Les premiers manuels publiés l'ont été intégralement dans ce code écrit, dans la logique définie par l'IRCAM. En revanche, en Algérie on s'orienterait plutôt vers des solutions plus empiriques reprenant fréquemment les caractères européens ou « internationaux », mais en même temps on refuse l'idée de norme centrale, puisque chaque grand groupe géographique et linguistique (*Kabylie*, *Aurès* etc.) tend en ce moment à sa propre définition du parler et de l'écrit directs.

C'est dire que l'Algérie et le Maroc (à travers les autorités mais aussi les groupes de pression favorables au berbère) s'orientent vers des solutions bien différentes pour ne pas dire à terme opposées⁴³.

⁴¹ Pour réagir en 1991 notamment à la loi portant généralisation de la langue arabe dans l'administration.

⁴² La plupart des instructions et manuels prévoient les trois zones dialectales du berbère reconnues au Maroc : nord rifain, centre (Moyen-Atlas, Atlas septentrional) et sud (Atlas, Anti-Atlas).

⁴³ Comme on l'a vu, l'une des causes de cette divergence réside dans l'idée que l'orthographe spécifique du berbère handicaperait la diffusion (internationale notamment) de cette langue, tandis que le recours aux alphabets de type roman faciliteraient lisibilité, diffusion et apprentissage. Pour

Comme on l'a déjà remarqué, le recul du berbère se fait par fractionnement, les unités s'isolant de plus en plus les unes des autres. Ceci est particulièrement net en Algérie et peut-être la volonté d'aligner la réhabilitation du berbère sur cette structure d'évolution géolinguistique est-elle en partie cohérente. Le risque est évidemment de creuser les écarts par une forme de valorisation des différences qui d'une certaine manière pourrait précipiter la division et l'affaiblissement du berbère par rapport aux deux langues théoriquement « homogènes » disponibles en Afrique du nord : arabe et français⁴⁴.

La solution marocaine a le mérite de poser le berbère comme une langue également homogène, et le modèle peut donc tendre à minimiser les différences dialectales. D'autre part, en attribuant au berbère son propre système graphique, la solution amplifie l'originalité typologique et symbolique de cette langue dans la Méditerranée occidentale ; mais en même temps elle risque fort d'enfermer le berbère dans une illisibilité fondamentale⁴⁵ qui localisera forcément cette langue comme une langue ethnique, une langue conservatoire opaque, phénomène ennuyeux dans l'optique d'une ouverture économique et culturelle à même de favoriser certaines formes de reprise de cette langue. Sur ce plan, malgré ses nombreux locuteurs, le berbère est frappé des mêmes faiblesses que plusieurs langues minorisées de la Romania déjà évoquées. Beaucoup d'acteurs du marché comprendraient mal la nécessité pour faire des affaires de passer par le berbère, l'occitan, le catalan, le galicien etc. quand on dispose pour cela de langues véhiculaires rodées comme l'arabe, le français, l'espagnol, le portugais, voire l'anglais. Il y a probablement des degrés entre ces langues minorisées, mais le mal est

certaines autres probablement, même l'orthographe arabe pourrait peut-être servir le berbère, mais on toucherait alors à des problématiques identitaires très complexes.

⁴⁴ On se réfère ici à une représentation de l'homogénéité. Le français est vu au Maghreb comme une langue d'une pièce, fortement policée, normalisée. On voit généralement mieux les défauts de l'arabe (opposition classique/dialectaux etc.) tout en reconnaissant une forme d'unité générale de cette langue face au berbère. Quant à ce dernier, il est vu la plupart du temps comme un ensemble de parlures marginales, paysannes, montagnardes etc. c'est-à-dire à peu près l'inverse de ce que l'on appelle communément langue.

⁴⁵ On a déjà souligné qu'au plan international les chances de rayonnement et de diffusion seront alors très faibles. Ajoutons que l'immense majorité des nationaux (déjà réticents pour d'autres raisons) n'apprendraient vraisemblablement pas à lire le berbère et pourraient ainsi être confortés dans l'idée perverse que le berbère n'est plus une langue de son époque, qu'il peut (ou doit) donc disparaître.

fondamentalement le même.

Le chemin est donc très difficile à trouver, parsemé d'embûches. Aucun des États concernés ne semble prêt dans l'immédiat à admettre l'idée que le berbère puisse recevoir un quelconque caractère vraiment officiel (à l'image de ce qu'on trouve en Espagne, voisin et modèle courant vers lequel se tournent de plus en plus souvent les regards maghrébins). On a vu plus haut le pourquoi de la négation automatique de cette possibilité au Maghreb. Mais en même temps, le Maghreb politique et économique se rapproche constamment de l'Europe, tandis que l'Europe elle-même finit concrètement au Maghreb⁴⁶. Si différents pays et/ou groupes sociaux du Maghreb forment depuis quelques années des projets d'intégration à la communauté européenne, nul doute que la question des identités reviendra à l'occasion d'un rapprochement de ce type, amenant les attitudes en matière de gestion du contact des langues à se redéfinir mécaniquement dans le sens probable d'une qualification au moins patrimoniale plus profonde et franche du berbère (version minimaliste), voire dans le sens de l'accession du berbère à une forme (même atténuée) de reconnaissance ou de co-officialité (version maximaliste). Le voisinage direct de l'Espagne et de l'Italie pourrait peser dans ce sens et remettre en cause l'immobilisme du Maghreb en cette matière. Il faut en effet comprendre que l'interaction entre les différentes rives de la Méditerranée est forte, économiquement, culturellement et linguistiquement⁴⁷.

Que cette interaction n'ait pas d'incidence immédiate est parfaitement compréhensible. Qu'il n'y en ait pas du tout sur le long terme est en revanche hautement improbable.

⁴⁶ La remarque est symbolique mais aussi concrète. Rappelons que l'Espagne est présente sur la rive marocaine dans ses territoires de Melilla et de Ceuta (et d'autres, plus menus encore), qui mettent l'espagnol directement en contact avec l'arabe et le berbère, depuis très longtemps. Les Iles Canaries, d'autre part, sont primitivement des îles berbères (guanche), bien que la langue berbère n'y soit plus qu'un lointain souvenir. Comme on le sait, l'actualité migratoire met souvent ces territoires de souveraineté espagnole à la une de l'information.

⁴⁷ Le rapprochement, sous des formes diverses, a commencé. Des structures catalanes jouent un rôle de premier plan dans ce domaine. Dans cet ordre d'idée, on peut noter qu'en 2006 était signée une convention entre le CMA (*Congrès mondial amazigh*, basé en France) et l'Unesco Catalunya (Unescocat), qui mettait en avant les « nations amazighe et catalane ». On voit ainsi cultures et langues régionales du bassin méditerranéen se rapprocher (non sans manipulations collectives) pour poser en ligne de mire des concepts refusés par l'État central espagnol ou les États maghrébins (nations amazighe, nation catalane).

4. L'avenir des langues régionales, minoritaires ou minorisées de la Méditerranée occidentale

4-1. Quels risques de régression ?

Une idée répandue dans les opinions publiques est que plusieurs de ces langues feraient déjà partie du passé, qu'elles seraient d'autant plus vouées à la régression qu'elles n'ont plus de place réelle dans la vie moderne. C'est leur inadaptation fondamentale au changement sociétal qui serait source de leur perte. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en plaigne, le processus est donné, vu, comme une mécanique depuis longtemps enclenchée et désormais irréversible. Et comme par ailleurs la plupart des régions de la Méditerranée occidentale sont vues comme archaïques économiquement (voir plus haut : 1. *Paradoxes méditerranéens*), nul doute que dans l'esprit du plus grand nombre la remise à niveau économique et culturelle de ces régions fragiles supposera de passer par certaines langues véhiculaires, perçues quant à elles comme de vraies langues de la modernité.

Pour ce qui concerne la Méditerranée occidentale il y a, on l'aura compris, plusieurs façons de répondre à la première partie de la question. Si l'on raisonne sur des données numériques acceptables, la réponse la plus évidente est que la régression se constate à peu près partout sur le terrain⁴⁸. Une régression du nombre des locuteurs, à première vue plus accentuée là où l'autoritarisme est le plus fort. Et l'on pense tout particulièrement à la France où les graphes d'abaissement sont peu discutables (Clanché 2002), bien que certaines surprises soient pourtant possibles dans les vitesses de régression (Manzano 2006a).

Cette régression s'accompagne dans la plupart des cas d'une restriction croissante des fonctions et des zones socioculturelles dans lesquelles on peut parler les langues en question : il s'agit le plus

⁴⁸ Le problème général des langues régionales de l'ouest européen, dans l'ensemble, est celui d'un recul des langues minoritaires originelles sur le terrain (les « badumes » de Jean Le Dù). Bien que ce phénomène tende à être masqué par des processus de reprise statutaire ou symbolique (médias, scolarisation etc.) qui se situent à un niveau différent. Malheureusement, en général, ces phénomènes partiels de reprise ne parviennent pas à compenser la perte de locuteurs réels et originels sur le terrain, la langue continue globalement de reculer. De tels problèmes se perçoivent très bien pour des langues comme l'occitan ou le breton, un peu moins pour des langues vedettes comme le catalan, mais en réalité le problème s'y constate aussi avec la régression des variétés locales (natives) sur le terrain, notamment sous la pression de la norme catalane « centrale ».

souvent d'une restriction de la langue utilisée dans des réseaux sociaux de plus en plus réduits et confidentiels, en même temps qu'elle est utilisée par des locuteurs de plus en plus âgés. Et c'est ce qui explique d'ailleurs que certaines langues résistent mieux que d'autres, dès lors que les sociétés qui les utilisent restent plus ancrées dans des modes de faire-valoir traditionnel. Du coup elles peuvent alors présenter une pyramide plus équilibrée de locuteurs et des secteurs d'utilisation bien plus diversifiés. J'ai souligné ce phénomène à plusieurs reprises ces dernières années en m'appuyant sur deux domaines géographiques bien tranchés que j'avais eu l'occasion d'étudier : le domaine gallésant et le domaine occitan. Le gallo (malgré les militants) est vu comme typologiquement proche du français, davantage un patois local/régional qu'une langue⁴⁹. L'occitan, au contraire, colle plus facilement au *status* de langue, ne serait-ce que pour des raisons diachroniques et ethnolinguistiques. Néanmoins, sous nos yeux, c'est la première de ces langues qui semble s'en tirer le mieux, bien connue et pratiquée dans des campagnes de Haute-Bretagne restées fort conservatrices quant au faire-valoir. Dans de telles conditions le gallo a toujours sa place, fonctionnellement, là où le français ne pourrait que difficilement le remplacer.

C'est en bonne partie pour le même genre de raisons que l'occitan recule relativement plus vite et profondément que le gallo en Haute-Bretagne. Pour prendre un exemple assez concret, les mutations successives de l'espace languedocien au cours du XX^e siècle, ont donné peu de chances d'adaptation à une langue primitivement liée à des sociétés méditerranéennes (ou sub-méditerranéennes dans les régions semi-montagnardes) fondées sur une association de la polyculture traditionnelle (blé, vigne, olivier, arboriculture) et de l'élevage. En quelques décennies, ce legs méditerranéen a été mis à mal (pour ne pas dire pulvérisé) par le développement de la monoculture viticole, et l'occitan (en dépit des efforts des uns et des autres) s'est constamment affaibli au profit du français régional, mieux adapté aux changements en cours et à l'orientation vers une économie viticole de masse⁵⁰.

⁴⁹ Ceux qui connaissent ce domaine géographique savent aussi que la plupart des locuteurs, aujourd'hui encore, qualifient le gallo de « français écorché », « français déformé » etc.

⁵⁰ Il faut bien comprendre que dans un tel processus, des pans entiers (notamment pour le lexique usuel, les locutions, les lexies [recettes, proverbes, dictons etc.], le discours) deviennent sans objet

Sorti bien fragilisé de cette aventure du XX^e siècle, on peut légitimement craindre le pire pour l'occitan du Languedoc au XXI^e siècle. Après les nombreuses difficultés issues de la monoculture languedocienne et leurs conséquences (exodes ruraux, perte/appauvrissement de la langue natale), d'autres se manifestent, qui ne seront pas sans incidences. D'une part la viticulture elle-même recule sous nos yeux (campagnes européennes d'arrachages) mais on ne retournera plus pour autant aux sociétés languedociennes méditerranéennes d'autrefois, en osmose éprouvée avec l'occitan. D'autre part, cette région, pour les mêmes raisons d'ensemble, tantôt se dépeuple encore, tantôt se stabilise ou progresse démographiquement, mais en incorporant des populations d'origine extérieure, soit venues du sud (Maghreb notamment), soit venues du nord de l'Europe (Manzano 2005a, 2006b). De moins en moins l'occitan n'aura de chances d'être langue de réunion, de socialisation éventuelle dans ce nouveau processus d'immigration, ce qui très normalement ne fera qu'accroître toujours plus le poids de la langue française dans la mécanique⁵¹.

Les actions collectives militantes peuvent-elles influencer sur de telles mécaniques ? En partie oui, mais encore une fois de manière plutôt superficielle et symbolique. Évidemment, de telles actions renforcent la visibilité de la langue en question dans l'espace public, mais le risque est connu, c'est celui de masquer (le plus souvent involontairement) le recul effectif de cette langue. En outre, la production militante de normes directrices (compréhensible sur un plan politique et pédagogique) touche en réalité à l'originalité même des langues sur le terrain que l'on fragilise ainsi encore plus, souvent sans en avoir conscience. Le plus tragique est ainsi qu'un système très ancien de dialecte peut disparaître en quelques décennies sous l'action d'une langue dite « nationale » autant que sous l'action d'une langue régionale normativisée (en l'occurrence le catalan dans le cas traité

immédiat, là où convient de mieux en mieux le français. Mais au-delà de cet aspect « fonctionnel », c'est de proche en proche le besoin et l'envie même de la langue d'origine qui disparaissent, d'autant que durant de telles phases la modernité implique presque automatiquement le recours au français. L'occitan régresse alors par le biais d'une sorte de maladie sociale, une propension au mutisme, qui touchent les individus et de proche en proche l'ensemble du groupe.

⁵¹ Il n'y a pas si longtemps, les immigrés pouvaient encore s'intégrer (au moins partiellement) par le biais de l'occitan. Tel fut le cas de différents immigrés espagnols à l'issue de la guerre civile espagnole, notamment (mais pas seulement) du fait d'origines linguistiques proches (par exemple, cas des Catalans, Valenciens etc.).

par Perea 2007). Les communautés militantes devraient s'inquiéter de tels phénomènes, les comprendre, les intégrer, en vue d'actions plus adaptées sur les langues qu'elles entendent protéger.

4. 2. Fonctions des langues régionales.

En fin de compte, la résistance potentielle d'une langue est principalement reliée aux fonctions que peut assurer cette langue. Or nous voyons que dans la plupart des cas, les langues de grande diffusion (qui sont aussi des langues d'État dans la macro-région observée), parviennent à supplanter la plupart des langues minorisées dans une série de fonctions qui leur sont en principe réservées : sociabilité, mécanismes ethniques locaux, agro-pastoralité, famille. Quand la langue dominante s'impose dans de tels secteurs identitaires, la situation devient inquiétante car la langue minorisée est véritablement menacée. Au bout du compte la langue locale devient de plus en plus une langue qu'on « cite », qui traverse par fragments la langue dominante installée, elle ne sert donc plus directement mais le recours (au moins partiel) à cette langue reste un temps une forme de réflexe ou de signum identitaire.

C'est donc en dernier lieu la résistance sociétale qui arme ou désarme la résistance linguistique. Le développement précédent relatif au gallo et à l'occitan le montre bien.

Enfin, une même langue peut relever des deux pôles (résistance/disparition). Cela se voit très bien dans le cas du berbère de Tunisie, qui n'a plus que quelques fonctions terminales (il est en cela nettement comparable à l'occitan, à Djerba par exemple) et court le risque de disparaître à court terme. En revanche, le même berbère (mais sous d'autres formes géolinguistiques) est encore très fonctionnel dans l'Atlas marocain dès lors qu'il convient parfaitement à l'organisation et au fonctionnement de groupes ruraux peu touchés par les influences venues du « centre » marocain.

4. 3. Relativité des minorités.

Dans le même ordre d'idée, il est intéressant d'observer que la notion de minorité est devenue parfaitement relative, pas toujours déterminée par des conditions objectives, mais plutôt par les opportunités de découpage géographique et politique ou les

mécaniques sociolinguistiques des États concernés. Ainsi le mirandais, dialecte « asturo-léonais » est-il officialisé depuis 1999 comme langue d'une minorité (pourtant réduite géographiquement et numériquement⁵²) au Portugal, alors que l'asturien d'Espagne, incontestablement parlé par beaucoup plus de locuteurs et sur un territoire plus important⁵³, ne parvient pas à une reconnaissance pleine⁵⁴. Il est vrai que le Portugal s'apparente plus à un pays monolingue (contrairement à l'Espagne) et qu'il y a peu de minorités à protéger. Cela compte sans doute.

On peut de même évoquer les cas intéressants du Val d'Aran en Espagne, de la Vallée d'Aoste et de la communauté « walser » en Italie.

Dans le premier cas, la haute vallée de la Garonne, de langue gasconne, voit à nouveau quelques milliers de personnes disposer d'une langue co-officielle dans le cadre de l'autonomie de la Généralité de Catalogne (dont fait partie le Val d'Aran). Ainsi, le gascon qui ne dispose d'aucun statut particulier en France⁵⁵, jouit d'une reconnaissance et d'une fonctionnalité institutionnelle réelle⁵⁶. On ne peut trop dire ce qu'il en résultera dans l'avenir. Mais une chose est certaine : l'aranais n'est en somme plus (ou n'est plus vu comme) un « dialecte » du gascon, une somme de patois locaux. Il remonte immédiatement dans la hiérarchie des représentations.

Dans le deuxième cas, la Vallée d'Aoste jouit d'un statut d'autonomie qui permet au francoprovençal et au français (avec les réserves plus haut évoquées) de bénéficier de certaines protections⁵⁷. Mais le cas est encore plus frappant pour la langue germanique de la

⁵² Quelques villages au Nord-est du Portugal (moins de 500 km²) et quelques milliers de locuteurs, semble-t-il en régression.

⁵³ La principauté des Asturies s'étend sur 10.000 km² et compte une population de 600.000 habitants.

⁵⁴ L'annexe C (article 4) révèle bien qu'en fournissant un cadre politique autonome aux régions concernées, on ne reconnaît pas pour autant la langue comme moyen d'expression officiel. Les thèmes affichés de la promotion, de la protection ou du volontariat (relativement à l'asturien ou bable) confirment bien ce point de vue.

⁵⁵ En France, le gascon se trouve même secondarisé par rapport à la norme principale de l'occitan. Le cas du Val d'Aran n'en est donc que plus lumineux.

⁵⁶ Voir directement le site du Conseil Général : <http://www.conselharan.org>. Cette officialisation a notamment donné lieu à une loi adoptée par le parlement de Catalogne le 22 septembre 2010.

⁵⁷ On remarquera toutefois un flou certain dans les articles (annexe E, articles 39 et 40), lesquels oscillent entre une forme de radicalité et une marge d'adaptabilité manifeste dans les rapports statutaires entre français et langue de la république.

communauté Walser⁵⁸, toujours utilisée dans la haute vallée du Lys, elle-même constitutive de l'autonomie valdotaine. Quelques centaines de personnes parlent encore cette langue dans ce qui constitue *de facto* l'emplacement le plus méridional des langues germaniques en Europe. Le statut sociolinguistique de ce groupe n'est pas très affirmé et ces parlers subsistent dans un contexte plurilingue où interviennent aussi le francoprovençal et le piémontais, sans compter les langues normativisées comme l'italien, l'allemand ou le français. On distingue localement des parlers qualifiés de *tisch* et de *toïtschu*, plus ou moins éloignés de l'allemand standard. Mais ici comme ailleurs, dans une situation que beaucoup considèrent comme presque terminale, les sursauts culturels peuvent favoriser presque automatiquement le déport du système vers l'allemand standard, à même de favoriser une fixation (même insatisfaisante) de la langue locale (scolarisation, affichage etc.)⁵⁹. On peut en outre constater que dans un tel contexte terminal les langues minoritaires en arrivent à s'encastrent les unes dans les autres. Par exemple, à Gaby, l'une des quatre communes⁶⁰ :

*Le groupe francoprovençal utilise le « patois », le piémontais, le français ou l'italien. Le toïtschu est parlé par ceux qui, tout en vivant à Gaby, sont originaires du groupe allemand. Dans l'interaction entre les deux groupes, la langue utilisée est le patois dans la variété de Gaby, surtout chez les personnes d'âge moyen ou chez les anciens, tandis que chez les plus jeunes c'est le piémontais et l'italien que l'on utilise.*⁶¹

Assurément le walser ne représente plus grand chose en terme de poids réel, nettement moins que l'aranais ou même que le mirandais évoqués un peu plus haut⁶². Sur des bases seulement statistiques ou sociolinguistiques, un tel groupe court le risque d'être emporté à terme

⁵⁸ Cette communauté prolonge en territoire politique italien un ensemble principalement réparti de la Suisse (Valais, d'où l'appellation germanique Walser) à l'Autriche. Les locuteurs sont répartis dans quatre communes d'une vallée elle-même peu accessible.

⁵⁹ Voir annexe E, article 40-bis.

⁶⁰ Les communes sont, en remontant la vallée : Issime, Gaby, Gressoney Saint-Jean, Gressoney La Trinité. Comme on le comprend dans ces lignes, et sans pouvoir entrer dans le détail, l'aire francoprovençale fait une incursion dans la commune de Gaby. En réalité, c'est bien d'un petit segment de la frontière entre langues romanes et langues germaniques qu'il s'agit ici.

⁶¹ Traduction libre d'après Musso (2007 : 29, note 12).

⁶² Des enquêtes assez récentes (notamment celles de la Fondation Chanoux, Aoste) permettent de présumer qu'entre 15 et 20% des habitants des communes des deux Gressoney et d'Issime auraient le germanique local comme langue maternelle. Si l'on rapporte les données à l'ensemble de la communauté autonome de la Vallée d'Aoste, on tombe à 0,03%. Ceci ne peut que souligner la fragilité probable du groupe mais en même temps son caractère exceptionnel sur le plan identitaire.

bref, même dans l'hypothèse où l'allemand fixerait pour quelques temps encore un sursaut germanique dans ce secteur (dans ce cas, au bout du compte, c'est bien l'allemand qui chasserait le walser). Mais c'est aussi à un tel stade de gravité historique, que d'autres éléments prennent le relais semble-t-il. On le voit bien dans le cas de cette communauté très caractéristique du grand système alpin par commodité parfois qualifié de tyrolien. Le paysage, l'écologie, l'habitat, les traditions locales peuvent venir au secours de la langue, pourtant mal en point. Car c'est effectivement à ce stade que l'on prend en général conscience avec acuité d'un tissu ethno-écologique dont la langue peut devenir du coup le fer de lance. Mais n'est-ce pas alors trop tard ?

4.4. Action sur les langues minoritaires.

Une idée très compréhensible et honorable dans son principe est que pour sauver les langues minoritaires, il faut les solidifier par le biais de normes centralisatrices, les amener concrètement à l'École, les officialiser etc., bref les armer d'un faisceau de propriétés leur permettant de rivaliser avec les langues dominantes.

On voit pourtant que dans différents cas expérimentaux volontaristes depuis quelques décennies (cf. Espagne, Italie), cela ne paraît pas suffire. Il faut donc bien admettre que l'action politique directe sur les langues est limitée par la mécanique fonctionnelle et économique du paysage sociolinguistique. Par exemple il semblerait que le castillan continue de progresser en tant que langue de l'économie et du pouvoir alors même que différents signaux le montrent directement menacé par les langues propres (dans les provinces autonomes du moins). Si l'on remonte au nord, on comprend de mieux en mieux qu'il ne suffit pas de créer des mots occitans pour l'informatique, le commerce, l'industrie etc. pour que l'occitan parvienne à concurrencer le français (ou l'anglais) dans de tels domaines. On remarque d'ailleurs que cette volonté passe souvent assez mal auprès des jeunes apprenants de la langue régionale, qui peuvent juger cette volonté plutôt ridicule (Verny 2002).

En revanche, des langues pour lesquelles la production de normes « centrales » est faible ou peu avancée, semblent assez souvent *de facto* en meilleure posture que des langues pour lesquelles

l'engagement militant est très fort et ancien⁶³. Ceci rejoint l'idée plus haut évoquée que toute normalisation centralisante et autoritaire porte en elle les germes d'une réduction des variétés dialectales de la langue présumée être aidée, ce que l'on a déjà évoqué pour le catalan, modèle du genre (4.1, Perea 2007). Au point qu'on peut se demander si le remède ne risque pas bien souvent de faire disparaître en même temps la maladie et le malade.

5. Les sirènes de la mondialisation

Depuis quelques années, on parle beaucoup de mondialisation, de globalisation. Il n'est pas question de revenir en détail sur de tels concepts en constante réfection, et surtout très discutables car présentés comme des évidences à la communauté intellectuelle. Toutefois, si l'on admet que la globalisation économique puisse se définir comme l'extension du modèle capitaliste au reste du monde, on peut aussi comprendre que cette extension puisse éventuellement créer les bases d'une homogénéisation économique et culturelle de surface. Car il s'agit bien, pour l'instant du moins, d'un phénomène de surface, et surtout d'un phénomène par rapport auquel nous manquons de recul sensé. Trop de gens, des linguistes notamment, donnent un crédit exagéré à ce genre de considérations. L'anglicisation à peu près intégrale du monde, liée à la fameuse mondialisation, était vue par certains comme inévitable il y a quelques années seulement. On remarquera que, très versatile, comme les cours de la bourse, le discours peut changer en quelques années. Aujourd'hui c'est le chinois que tous les enfants du monde devraient apprendre pour survivre au siècle suivant. La prochaine panne du système-monde de l'Orient (Chine, Inde) pourrait nous ramener au portugais (ou « brésilien ») si le Brésil se confirmait sur le devant de la scène et, pourquoi pas un jour, au catalan si cette langue poursuivait son ascension économique et politique au sein de la communauté européenne.

On pourrait faire de ce genre d'épouvantails et de mirages collectifs un catalogue très amusant, si l'on ne perdait pas de vue par ailleurs que ce climat perpétuel d'annonces à l'emporte-pièces séduit en

⁶³ Ayant réfléchi durant plusieurs années sur cette question à propos de la Bretagne romane je me permets de renvoyer globalement le lecteur qui souhaiterait approfondir à quelques travaux cités en bibliographie (Manzano 1996a, 1996b, 1997, 2003a, 2003b, 2006a).

permanence des intellectuels, des universitaires, des politiques, des décideurs.

L'histoire ne cesse pourtant de donner des leçons, jamais retenues. On rappellera que certaines élites françaises du XVI^e siècles étaient persuadées par différentes Cassandre de l'époque que leur langue allait être bientôt remplacée par l'italien, tant celui-ci influait sur la cour du roi. Plus tard les élites de différents pays d'Europe tenaient pour argent comptant l'universalité prochaine de la langue française, nouveau latin de l'Europe, sur la base des catalogues de poncifs de Bouhours (XVII^e) ou de Rivarol (XVIII^e). La vision ainsi développée d'une expansion européenne puis planétaire du français, sans être totalement infondée (car le français s'est effectivement répandu depuis l'époque classique⁶⁴), péchait par la chimère qui lui fut souvent associée ensuite : celle d'une diffusion polyvalente en tous lieux, en toutes activités, en tous contextes, en tous milieux sociaux⁶⁵. Or c'est ici que le bât blesse : une langue, quelle qu'elle soit, ne peut servir à l'expression de tous les besoins d'une pluralité de sociétés hétérogènes historiquement, culturellement, sociologiquement, et variant elles-mêmes suivant les lieux, les activités, les contextes, les milieux sociaux.

Ce phénomène, imparable en dehors des rêveries littéraires, vaut évidemment pour les langues d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Il vaut aussi pour les langues véhiculaires comme d'ailleurs pour les langues régionales. C'est véritablement un phénomène de sociolinguistique générale fondamentalement contradictoire des simplifications abusives qui circulent en matière d'impacts langagiers de la « mondialisation ».

Retenons toutefois l'hypothèse d'une matrice économique (et par la suite vaguement culturelle) qui impliquerait en effet, presque d'office, une harmonisation des systèmes de communication et de lecture du

⁶⁴ Outre les supports littéraires et culturels de la diffusion, on rappellera ici que le français et nombre de langues européennes ont directement bénéficié des colonisations hors d'Europe puis des évolutions politiques post-coloniales jusqu'à nous, lesquelles ont généralement conforté la position des langues véhiculaires issues de la colonisation.

⁶⁵ Les fondateurs du français classique élitaire (dans la lignée de Vaugelas et de l'Académie), ne souhaitaient pas une telle expansion du français, langue d'élite exclusivement conçue pour d'autres élites en France et à travers l'Europe. Ce n'est qu'aux XVIII^e et XIX^e siècles (dans la suite de la période révolutionnaire notamment) qu'allait se développer l'idéologie d'une langue potentiellement capable de passer en tous lieux et tous milieux, langue de l'universalité, de la libération et de la liberté etc.

monde, tendant notamment à réduire le nombre des langues d'usage : dans un tel paradigme on considère en effet que trop de langues nuiraient à une communication efficace, c'est un des fondements du raisonnement mondialiste⁶⁶.

Derrière ce système présenté comme éminemment concurrentiel (= le marché), on retrouvera forcément la question de la primauté de certaines langues et des compressions symboliques qui s'en suivent : l'anglais (ou l'anglo-américain) est-il indiscutablement la langue internationale, ou le devient-il sous nos yeux ? quelles places pour la francophonie ? l'hispanophonie ? la lusophonie ? l'arabophonie ? etc. qui intéressent directement notre secteur d'observation. On voit que le problème dépasse immédiatement la seule question des langues minoritaires ou régionales, mais que la solution pour ces dernières ne peut être trouvée que dans le cadre d'une analyse systémique.

Certains linguistes tentent de modéliser par avance le système international de contact et de dynamique des langues qui semble se mettre en place sous nos yeux. Louis-Jean Calvet, par exemple évoque depuis quelques années un système dit « gravitationnel »⁶⁷. Bien qu'on ne puisse proposer de loi générale, cet auteur pense qu'un modèle trifonctionnel d'offre tend (et tendra probablement de plus en plus) à proposer aux locuteurs :

1) une langue internationale, utilisable dans les relations avec l'extérieur. L'anglais est la langue vedette sur ce point, bien qu'il ne soit pas à proprement parler la seule langue internationale pour l'instant. [cercle 1]

2) une langue nationale ou plus justement une langue de l'État, dès lors que la nation se définit très différemment à travers les cultures.

⁶⁶ La perversité du raisonnement est usuellement démontrée par les mécanismes majoritaires de formation ou de recrutement dans les sociétés d'Europe occidentale, ces mécanismes tendant à focaliser sur une langue principale, l'anglais. Que l'anglais soit langue internationale est incontestable, le problème n'est pas là. En revanche le concevoir comme langue d'interaction internationale principale ou exclusive fausse les réalités socio- et écolinguistiques. Ainsi est entretenue une imagerie de fait contraire aux besoins plurilingues et pluri-culturels des sociétés en présence. On peut toutefois considérer qu'une prise de conscience de cette anomalie fondamentale a débuté et qu'elle s'affirmera plus encore durant les décennies qui viennent. Pour être cohérente et efficiente, il devient évident que la réflexion devra concerner (avec des degrés différents) les langues internationales, les langues nationales mais aussi les langues régionales.

⁶⁷ Voir par exemple, sur son site personnel (<http://perso.wanadoo.fr/Louis-Jean.Calvet>) : « Globalización, lenguas y políticas lingüísticas » (Santiago du Chili, 2005).

C'est la langue normalisée, standardisée, qui permet généralement de s'insérer dans la vie publique du pays. [cercle 2]

3) une langue grégaire, qui peut être une variante régionalisée de la langue de l'État (comme le français régional de Provence en France ou l'arabe dialectal au Maroc (et plus généralement au Maghreb). Mais il peut s'agir d'une langue distincte de la langue d'État, appartenant ou pas à la même famille que cette dernière. Tels seront les cas du catalan en Espagne, du berbère en Afrique du nord ou du basque en France et en Espagne, avec des degrés d'éloignement typologique évidents. [cercle 3]

Ce modèle suppose des cercles de communication en même temps différents et complémentaires, appelant des registres, variétés de langues, ou langues différentes, utilisés en fonction du contexte et adaptés à ce contexte. En cela, cette ventilation est plus conforme aux réalités sociolinguistiques ou écolinguistiques que la vulgate mondialiste plus haut évoquée.

De 1 vers 3 on va vers un maximum de familiarité et d'adaptation à l'environnement local, ce que la plupart des dialectologues savent depuis longtemps : il y a des choses qu'on peut dire avec la langue grégaire (cercle 3) et qu'on dira nettement moins bien (voire pas du tout) avec la langue du cercle 2. Quant à la langue du cercle 1, que permet-elle d'exprimer au juste, quand on y regarde de plus près : des choses techniques bien entendu, relativement nettes et précises (encore faut-il alors dominer un certain nombre de technocetes de la langue internationale), mais surtout une succession de banalités car toute globalisation rabote automatiquement, impitoyablement, les innombrables différences identitaires portées par les langues du cercle 2 et du cercle 3. Justement parce que la langue internationale ne peut absolument pas les assumer.

S'il y a donc un argument puissant pour éviter de paniquer trop vite devant les effets possibles d'une supposée mondialisation langagière, c'est bien celui-ci : sauf à imaginer une économie standardisée et une culture internationale unique (ce qui est fondamentalement utopique, non souhaitable de toute façon, et que les sociétés concrètes se chargeront bien de faire voler en éclats), les gens vivant heureusement et pour longtemps dans des lieux précis, anciens et pétris d'histoire,

ils trouveront toujours le moyen de réaffirmer leur identité régionale et sociale, y compris de plus en plus à travers les langues du cercle 2. Si l'on regarde par exemple ce qui se passe dans le Golfe du Lion (Manzano 2005a, 2006b) on peut penser que la langue d'oc va disparaître ou a déjà disparu en plus d'un endroit, non sans transmettre des données indispensables des identités originelles au français régional cette région. On peut voir aussi que de nouvelles minorités s'installent, de principe plus urbain (d'origine maghrébine par exemple) en s'intégrant progressivement elles-mêmes par le biais du français régional, mais peu ou pas du tout par le biais des langues régionales⁶⁸. La question de savoir si l'anglo-américain pourrait remplacer à terme les langues « nationales » ou les langues « minoritaires » n'a guère d'intérêt. Elle est surtout absurde. Pour ne considérer que l'espace méditerranéen dont il est ici question on ne voit pas comment et pourquoi (fonctionnellement) cela se produirait, même s'il existe quelques indices concordants de descente des langues germaniques vers la Méditerranée (Manzano 2006b). L'hypothèse de remplacements d'envergure n'est pas plus sérieuse aujourd'hui qu'hier, car elle suppose toujours l'illusion d'une culture ou acculturation communes, ce qui n'est pas pour demain.

A ces réserves près, quelle pourrait être la place des langues minoritaires dans l'espace méditerranéen ?

Tout porte à croire que quelques langues bien placées dans l'histoire profonde de cette région, domineraient plus encore à terme la Méditerranée occidentale. Le français et l'espagnol (castillan) sans doute, véritables langues de contact entre rive nord et rive sud (laissant sans doute une place croissante à l'anglais), mais assurant aussi le truchement entre la Méditerranée et le reste du monde. Ces langues domineraient probablement l'arabe d'une part (langue identitaire et véhiculaire d'une grande partie du Maghreb), ainsi que l'italien (dimension internationale moindre).

Quel serait alors l'intérêt concret du maintien de langues minoritaires, notamment de faible extension géographique,

⁶⁸ Un peu plus au sud, la communauté gitane du Roussillon s'intègre quant à elle en catalan et en français régional. Mais les racines historiques du processus sont ibériques pour cette communauté, ce qui amène à effectuer une distinction fondamentale par rapport à l'intégration linguistique des Maghrébins. Certains de ces phénomènes ont été récemment étudiés par Escudero (2004).

relativement isolées typologiquement et numériquement réduites ? Il est certain que leur valeur de langues de communication nationale ou internationale ne pourra être mise en avant dans un schéma d'ensemble, car de ce point de vue elles sont en position d'inégalité avec les précédentes et les choses ont peu de chances de changer fondamentalement dans l'avenir. Vraisemblablement seraient-elles alors promises à disparition, marginalisation, ou converties en « langues-réserves », patrimoniales, à protéger etc. Le mouvement, comme on l'a vu, a déjà commencé et les actions vigoureuses de promotion ne paraissent pas en mesure de freiner cette inclination générale. On suivra donc avec d'autant plus d'intérêt l'évolution du dossier des langues régionales d'Espagne en réaffirmation, ou celui du berbère au Maghreb.

Il reste une grande inconnue, et de là pourrait venir le salut. Comme je l'écrivais il y a quelques années (2000 : 76, note 50) : « Il y a cinquante ans, la disparition d'une plante, d'un animal, d'une langue, dans le monde ou chez nous heurtait peu le Français moyen. Dans nos résultats d'enquêtes revient aujourd'hui, de plus en plus fort, l'écho qu'une langue régionale qui n'est plus parlée c'est l'ensemble des traditions, des connaissances, bref l'âme du pays qui s'en va ».

Le propos vaut au delà de l'espace français. Incontestablement, un profond mouvement écologique émerge depuis quelques décennies et les discours simplistes sur la mondialisation ne peuvent que le renforcer. Ce mouvement est de moins en moins mondain et artificiel, car il amène de plus en plus de peuples méditerranéens à prendre conscience du fait que la recherche obsédante d'unicité et de standardisation en quelque matière que ce soit est très mauvaise conseillère. Il faut des langues « ponts », mais celles-ci ne permettent pas tout. Il ne s'agit pas, en sens inverse, de prôner un éclatement perpétuel des objets. Dans ce raisonnement, la préservation de la diversité passera de plus en plus au premier plan, de manière non anecdotique mais dynamique et créative, dans une région du monde par ailleurs très fragile sur le plan de la biodiversité. Si ce mouvement se poursuit et se renforce, sans doute pourra-t-on alors trouver de vraies solutions pour que les identités régionales ne soient plus vécues comme des handicaps ou des scories d'un monde ancien, mais au contraire comme les éléments constitutifs d'un avenir commun.

Références bibliographiques

- Aracil, Lluís Vicent. 1986. *Papers de sociolingüística*. Barcelona, Magrana.
- Bec, Pierre. 1970-1971. *Manuel pratique de philologie romane*. Paris, Picard [2 volumes].
- Bec, Pierre. 1973. *La langue occitane*. Paris : Presses Universitaires de France [1^{ère} éd. 1963].
- Cerquiglini, Bernard (dir.). 2003. *Les langues de France*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Clanché, François. 2002. « Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique ». Paris, INSEE Première, n° 830, février.
- Entwistle, William J. 1982. *Las lenguas de España : Castellano, Catalán, Vasco i Gallego-portugués*. Madrid, Istmo, 4ème éd.
- Escudero, Jean-Paul. 2004. *Les Gitans catalans et leur langue : une étude réalisée à Perpignan*. Ed. De la Tour Gile.
- Grandguillaume, Gilbert. 1983. *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*. Maisonneuve & Larose.
- Grassi Corrado, Sobrero Alberto, Telmon Tullio. 2005. *Fondamenti di dialettologia italiana*. Laterza.
- Grassi Corrado, Sobrero Alberto, Telmon Tullio. 2006. *Introduzione alla dialettologia italiana*. Laterza.
- Leray, Christian & Manzano, Francis (dir.). 2003. *Langues en contact : Canada, Bretagne. Cahiers de Sociolinguistique n° 7*. Presses Universitaires de Rennes.
- Leclerc, Jacques. Site internet : *L'aménagement linguistique dans le monde* (<http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/>)
- Lodge, Anthony. 1997. *Le Français. Histoire d'un dialecte devenu langue*. Paris, Fayard.
- Manzano, Francis. 1996. « Sur les mécanismes du paysage sociolinguistique et identitaire d'Afrique du Nord ». *Revue Langage et Société*, Paris, n° 75, mars.
- Manzano, Francis (dir.). 1996a. *Langues et parlers de l'Ouest : pratiques langagières en Bretagne et Normandie. Cahiers de sociolinguistique n° 1*, Presses Universitaires de Rennes.
- Manzano (F.). 1996b. « Sur le statut sociolinguistique du gallo : une identité en question ». In Manzano (F.). 1996a.
- Manzano, Francis (dir.). 1997. *Vitalité des parlers de l'Ouest et du*

- Canada francophone. Cahiers de sociolinguistique* n° 2-3. Presses Universitaires de Rennes.
- Manzano, Francis. 1997b. « Le gallo à la fin du XX^e siècle ». in Manzano (F.). 1997.
- Manzano, Francis. 1999. *Langues du Maghreb et du sud méditerranéen*. Cahiers de sociolinguistique n° 4. Presses Universitaires de Rennes.
- Manzano, Francis. 1999a. « La fin du berbère à Djerba (Tunisie) ». In Manzano (F.). 1999.
- Manzano, Francis. 1999b. « Eléments d'archéologie du paysage sociolinguistique d'Afrique du Nord : quelques considérations sur les contours proto-romans avant arabisation (Tunisie, Algérie orientale) ». In Manzano (F.). 1999.
- Manzano, Francis. 2000. « De la dynamique du français, langue d'État et de pouvoir. Quelques rappels sur la diffusion entre le XV^e et le XX^e siècle. ». In Dubois (C.), Kasbarian (J.-M.) & Quéffélec (A.). 2000. *L'expansion du français dans les Suds (XV^e-XX^e siècles)*. Hommage à Daniel Bagionni. Aix en Provence, Publications de l'Université de Provence.
- Manzano, Francis. 2003a. « Sur le contact français-gallo. Observations diachroniques, sociolinguistiques et anthropologiques ». in Leray (Ch.) & Manzano (F.). 2003.
- Manzano, Francis. 2003b. « Diglossie, contacts et conflits de langues... à l'épreuve de trois domaines géo-linguistiques : Haute Bretagne, Sud occitano-roman, Maghreb ». In Blanchet (Ph.) & Robillard (D. de). 2003. *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique*. Cahiers de sociolinguistique, n° 8. Presses Universitaires de Rennes.
- Manzano, Francis. 2004. « Pratiques et représentations linguistiques à la marge sud du territoire français (Languedoc, Roussillon) ». In : Moreau (M.-L.). 2004. *Langues de frontières et frontières de langues*. Revue électronique *Glottopol*, n°4, juillet.
- Manzano, Francis. 2004b. « Situation and uses of Occitan in Languedoc ». In *The Sociolinguistics of Southern 'Occitan' France, revisited. The International Journal of the Sociology of Language*, n° 169 (dir. Ph. Blanchet & H. Schiffman). Prof. Joshua Fishman, General Editor. 2004.
- Manzano, Francis. 2005. « Le Maghreb, laboratoire de la francophonie ? ». In A.-O. Alami & C. Valat (dir.), *La francophonie*

arabe : pour une approche de la littérature arabe francophone. Revue *Horizons maghrébins*, n° 52/2005. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

Manzano, Francis. 2005a. « Langues et identités du Golfe du Lion et de la France méditerranéenne ». Revue *La France Latine*, n° 141. Rennes.

Manzano, Francis. 2006a. « Les langues régionales de France sont-elles égales dans le recul ? Eléments de réflexion et de programmation pour une approche anthropologique, écologique et systémique des langues de France ». Th. Bulot, V. Fillol, C. Moïse (dir.). Revue électronique *Marges linguistiques*, janvier.

Manzano, Francis. 2006b. « Considérations sur les langues minoritaires du Golfe du Lion et de la France méditerranéenne. Langues d'origine et vernaculaires dans le cadre d'une prospective du système général ». Revue *La France latine*, n° 143. Rennes.

Manzano, Francis. 2006c. « Berbères, berbérité. Noms, territoires, identités. Considérations anthropologiques, lexicographiques et onomastiques en suivant Germaine Tillion (2000) et quelques autres ». In Manzano (F.) dir. *Noms propres, dynamiques identitaires et sociolinguistiques. Cahiers de sociolinguistique* n° 11. Presses Universitaires de Rennes.

Manzano, Francis. 2007. « Sur l'implantation du français au Maghreb : systémique et fractures identitaires au tournant des XIX^e et XX^e siècles ». Revue *Le français en Afrique*, Nice, n° 22.

Musso, Michele (2007). « Labili confini », dans Ronco & Musso (2007). Pages 25-31.

Perea, Maria-Pilar. 2007. "Dialectalization or the Death of a Dialect: The Case of the Catalan Subdialect Spoken in the Costa Brava". *Dialectologia et Geolinguistica*. 15/2007.

Ronco, Imelda & Musso, Michele. 2007. *Eiscchemgseiti. Les dictons van a voart*. Associazione culturale Augusta. Tipografia valdostana.

Salvador, Gregorio. 1987. *Lengua española y lenguas de España*. Ariel Lingüística.

Salvador, Gregorio. 1992. *Política lingüística y sentido común*. Madrid, Istmo.

Telmon, Tullio. 1990. *Guida allo studio degli italiani regionali*. Edizioni dell'Orso.

Telmon, Tullio. 1992. *Le minoranze linguistiche in Italia*. Edizioni dell'Orso.

- Tudela, Joan (ed.). 1986. *El futur del català. Una radiografia sociolingüística*. Barcelona, Publicacions El Món.
- Verny, Marie-Jeanne. 2002. « Une enquête en lycée : images et représentations de l'occitan ». In Boyer (H.) & Gardy (Ph.). 2002. *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan*. Paris, L'Harmattan.
- Zali, Anne & Berthier, Annie. 1997. *L'aventure des écritures/Naissances*. Bibliothèque nationale de France.
- Zamora Vicente, Alonso. 1996. *Dialectologa española*. 2^{ème} éd. Madrid, Gredos.

Annexes

A -Textes relatifs à la Catalogne (provinces de Barcelona, Gerona, Lérida, Tarragona)

Statut d'autonomie de 1979

Article 3

- 1) La langue propre à la Catalogne est le catalan.
- 2) Le catalan est la langue officielle de la Catalogne, comme l'est aussi le castillan qui est la langue officielle de tout l'État espagnol.
- 3) La Generalitat doit garantir l'usage normal et officiel des deux langues et adopter les mesures nécessaires pour en assurer la connaissance et créer les conditions qui permettent d'atteindre leur pleine égalité en ce qui concerne les droits et les devoirs des citoyens de la Catalogne.
- 4) Le parler aranais doit être enseigné et faire l'objet d'une protection et d'un respect particuliers.

Statut d'autonomie de 2006 (annule les précédents)

[La langue propre et les langues officielles]

- 1) La langue propre de la Catalogne est le catalan. Comme tel, le catalan est la langue d'usage normale et prioritaire des administrations publiques et le moyen de communication public en Catalogne, ainsi que la langue normalement utilisée comme véhicule et moyen d'apprentissage dans l'enseignement.
- 2) Le catalan est la langue officielle de la Catalogne, aussi bien que le castillan qui est la langue officielle de l'État espagnol. Tous les individus ont le droit d'utiliser les deux langues officielles et les citoyens de la Catalogne ont le droit et le devoir de les connaître. Les pouvoirs publics de la Catalogne doivent fixer les mesures nécessaires pour faciliter l'exercice de ces droits et l'accomplissement de ce devoir. Conformément aux dispositions de l'article 32, il ne peut exister de discrimination pour l'usage de l'une ou l'autre langue.
- 3) La Generalitat et l'Etat doivent entreprendre les actions nécessaires pour la reconnaissance du caractère officiel du catalan dans l'Union européenne et la présence et l'usage du catalan au sein des organismes internationaux ainsi que dans les traités internationaux à contenu culturel ou linguistique.
- 4) La Generalitat doit promouvoir la communication et la coopération avec les autres Communautés et les autres territoires qui partagent ce patrimoine linguistique avec la Catalogne. À cette fin, la Generalitat et l'État, comme il convient, peuvent souscrire à des conventions, traités et autres mécanismes de collaboration pour la promotion et la diffusion extérieure du catalan.
- 5) La langue occitane, appelée aranais dans le val d'Aran, est la langue propre

et officielle de ce territoire ainsi que la langue officielle en Catalogne, conformément aux dispositions du présent Statut et des lois de normalisation linguistique.

B-Textes relatifs à la communauté valencienne (provinces de Castellón de la Plana, Valencia et Alicante)

Statut d'autonomie (1982)

Article 7

- 1) Les deux langues officielles de la Communauté autonome sont le valencien et le castillan.
- 2) Tous ont le droit de les connaître et de les utiliser.

Loi sur l'usage et l'enseignement du valencien (1983)

Article 1

- 1) La présente loi a pour objectif général d'appliquer et de développer les dispositions de l'article 7 du Statut d'autonomie qui réglemente l'usage normal et officiel du valencien dans toutes les sphères de la vie en commun, ainsi que son enseignement.
- 2) Sur cette base, les buts et les objectifs spécifiques de la présente loi sont les suivants :
 - a) Que le droit de tous les citoyens de connaître et de faire usage du valencien constitue un fait.
 - b) Protéger la récupération du valencien et garantir son usage normal et officiel.
 - c) Réglementer les critères d'application du valencien dans l'administration, dans les moyens de communication sociale et dans l'enseignement.
 - d) Délimiter les territoires sur lesquels prédomine l'usage du valencien et du castillan.
 - e) Garantir, selon des principes de progression et de volontariat, la connaissance et l'usage du valencien sur tout le territoire de la Communauté.

Statut d'autonomie (2006)

Article 6

- 1) La langue propre de la Communauté valencienne est le valencien.
- 2) La langue valencienne est officielle dans la Communauté valencienne, tout comme le castillan, qui est la langue officielle de l'État. Tous ont le droit de les connaître et de les utiliser, et de recevoir son enseignement dans la langue valencienne.
- 3) La Generalitat garantit l'usage normal et officiel des deux langues, et adopte les mesures nécessaires pour assurer leur connaissance.

C-Textes relatifs aux Asturies

Statut d'autonomie (1982)

Article 4

- 1) Le bable bénéficiera de protection. Son emploi et sa présence dans les médias et au sein du système scolaire seront encouragés, en respectant dans tous les cas les variétés locales et le caractère volontaire de son apprentissage.
- 2) Une loi de la Principauté réglera la protection, l'usage et la promotion de l'asturien.

Article 10

- 1) La principauté des Asturies a compétence exclusive dans les domaines mentionnés ci-après, sans préjudice de ce qui est établi aux articles 140 et 149 de la Constitution: [...]
- 2) la promotion et la protection de l'asturien sous ses diverses formes qui, en tant que variétés linguistiques, sont pratiquées dans le territoire de la principauté des Asturies.

D-Textes relatifs à l'Aragon

Loi du 10 mars 1999, relative au patrimoine culturel aragonais

Article 1 (Objet)

La présente loi a pour objectif la protection, la conservation, la progression, la recherche, la diffusion, la promotion, le développement et la formation afin de transmettre aux générations futures le patrimoine culturel aragonais et les biens qui le composent, quel que soit son régime juridique et fonctionnel, en garantissant son usage en tant qu'apport social et facteur de développement durable pour l'Aragon.

Article 2 (Patrimoine culturel aragonais)

Le patrimoine culturel aragonais est composé de tous les biens matériels et immatériels en relation avec l'histoire et la culture d'Aragon, qui présentent un intérêt anthropologique, anthropique, historique, artistique, architectonique, mobilier, archéologique, paléontologique, ethnologique, scientifique, linguistique, documentaire, cinématographique, bibliographique ou technique, ou qui ont été découverts dans la mesure où ils se trouvent en surface comme dans le sous-sol ou sous la surface des eaux.

[...]

Article 4 (Langues minoritaires)

L'aragonais et le catalan, langues minoritaires d'Aragon, dans le cadre duquel sont comprises les diverses spécificités linguistiques, constituent une richesse

culturelle propre et doivent être particulièrement protégés par l'Administration.

Article 5 (Droit d'usage)

Toutes les personnes ont le droit de bénéficier du patrimoine culturel aragonais, conformément aux dispositions prévues dans la réglementation en vigueur.

Article 6 (Devoir de conservation)

- 1) Toutes les personnes ont le devoir de conserver le patrimoine culturel aragonais, en l'utilisant rationnellement et en adoptant des mesures préventives, de défense et de récupération nécessaires pour garantir son usage par les générations futures.
- 2) Dans tous les cas, les personnes qui ont connaissance d'une situation de danger ou de destruction, consommée ou imminente, ou de la détérioration d'un bien du patrimoine culturel aragonais devront, dans les plus brefs délais possibles, les porter à la connaissance de la Mairie correspondante, du Département responsable du patrimoine culturel ou des forces et des corps de sécurité, lesquels vérifieront l'objet de la dénonciation et agiront conformément au droit. L'Administration de la Communauté autonome portera à la connaissance du requérant les actions entreprises.
- 3) Les associations culturelles aragonaises enregistrées légalement pourront collaborer avec l'Administration dans les tâches indiquées aux points précédents.

E-Textes relatifs à la Vallée d'Aoste

**Statut spécial de la Vallée d'Aoste - Constitution de la Région
Loi constitutionnelle de 1948, mise à jour en 2001.**

Article 1

La Vallée d'Aoste est constituée en Région autonome, dotée de la personnalité juridique, dans le cadre de l'unité politique de la République italienne, une et indivisible, sur la base des principes de la Constitution et selon le présent Statut.

Le territoire de la Vallée d'Aoste comprend les circonscriptions des communes qui en font partie à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

La Région a pour chef-lieu Aoste.

Langue et organisation des écoles

Article 39

- 1) Dans les écoles de n'importe quel ordre ou degré qui dépendent de la Région, un nombre d'heures égal à celui qui est consacré à l'enseignement de l'italien est réservé, chaque semaine, à l'enseignement du français.
- 2) L'enseignement de quelques matières peut être dispensé en français.

Article 40

- 1) L'enseignement des différentes matières est organisé selon les dispositions et les programmes en vigueur dans l'État, moyennant des adaptations opportunes aux nécessités locales.
- 2) Ces adaptations, ainsi que la liste des matières pouvant être enseignées en français, sont approuvées et rendues exécutoires, après consultation de Commissions mixtes composées de représentants du Ministère de l'Instruction publique, de représentants du Conseil de la Vallée et de représentants du corps enseignant.

Article 40 - bis

- 1) Les populations de langue allemande des communes de la Vallée du Lys indiquées par loi régionale ont droit à la sauvegarde de leurs caractéristiques et de leurs traditions linguistiques et culturelles.
- 2) Aux populations visées au premier alinéa est assuré l'enseignement de la langue allemande dans les écoles au moyen des adaptations nécessaires aux besoins locaux.